



Rapport sur la qualité des actifs
au 30 Juin 2019
Caisse Française de Financement Local
(instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

C.I.B 14 388

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local et le cadre de gestion des risques de taux et de liquidité.

Au 30 juin 2019, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 49,1 milliards de prêts, de EUR 5,7 milliards de titres et de EUR 3,1 milliards de titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 30/06/2019	Total <i>cover pool</i>	Actifs sortis du <i>cover pool</i>	Total Encours
Expositions sur des personnes publiques	54 826 164	641	54 826 805
Organismes de titrisation	-	-	-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	3 131 285	-	3 131 285
TOTAL	57 957 449	641	57 958 090

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a été mobilisé au 30 juin 2019 auprès de la Banque de France.

Des actifs détenus par la Caisse Française de Financement Local peuvent également être retirés du *cover pool* s'ils sont devenus non éligibles, en attendant qu'ils soient cédés ou échus.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières actuelles et futures émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne et sont également conformes à la réglementation CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours des créances douteuses et litigieuses	dont encours impayés	dont provisions ⁽¹⁾
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
France								
État :								
- refinancements export	-	-	1 811 583	-	1 811 583	-	-	-
- autres	5 004	-	143	-	5 147	-	-	-
Banque de France ⁽²⁾	1 684 031	-	-	-	1 684 031	-	-	-
Régions	1 853 687	229 476	250 235	-	2 333 398	79 183	39 019	-9 368
Départements	6 876 054	-	166 386	-	7 042 440	-	-	-30
Communes	14 957 444	16 490	344 970	-	15 318 904	215 899	19 570	-12 228
Groupements de communes ⁽³⁾	11 816 603	75 996	119 595	-	12 012 194	89 336	2 932	-588
Établissements publics :								
- de santé	6 110 963	23 368	-	-	6 134 331	49 417	250	-179
- d'habitat social	1 113 623	-	-	-	1 113 623	-	-	-
- autres	839 371	54 220	888	-	894 479	1 814	72	-12
Sous-total	45 256 780	399 550	2 693 800	-	48 350 130	435 649	61 843	-22 405
Allemagne								
Länder	-	275 000	-	-	275 000	-	-	-
Sous-total	-	275 000	-	-	275 000	-	-	-
Autriche								
Länder	-	-	180 343	-	180 343	-	-	-
Sous-total	-	-	180 343	-	180 343	-	-	-
Belgique								
Régions	1 840	-	15 000	-	16 840	-	-	-
Établissements publics	43 723	-	-	-	43 723	-	-	-
Sous-total	45 563	-	15 000	-	60 563	-	-	-
Canada								
Communes	100 287	-	-	-	100 287	-	-	-
Établissements publics	34 485	-	-	-	34 485	-	-	-
Sous-total	134 772	-	-	-	134 772	-	-	-
Espagne								
État	-	75 000	-	-	75 000	-	-	-
Régions	-	50 000	-	-	50 000	-	-	-
Communes	72 878	-	-	-	72 878	-	1 293	-
Sous-total	72 878	125 000	-	-	197 878	-	1 293	-
Etats-Unis								
États fédérés	-	234 488	-	-	234 488	-	-	-
Sous-total	-	234 488	-	-	234 488	-	-	-

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours des créances douteuses et litigieuses	dont encours impayés	dont provisions ⁽¹⁾
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
Italie								
État	-	531 031	-	-	531 031	-	-	-41 914
Régions	-	1 887 391	-	-	1 887 391	-	-	-
Provinces	-	461 468	-	-	461 468	-	-	-
Communes	6 219	1 687 187	-	-	1 693 406	-	-	-
Sous-total	6 219	4 567 077	-	-	4 573 296	-	-	-41 914
Japon								
Communes	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Sous-total	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Portugal								
État	-	-	-	-	-	-	-	-
Communes	12 329	-	-	-	12 329	-	-	-
Établissements publics	3 437	-	-	-	3 437	-	-	-
Sous-total	15 766	-	-	-	15 766	-	-	-
Royaume Uni								
État	-	-	-	89 682	89 682	-	-	-
Sous-total	-	-	-	89 682	89 682	-	-	-
Suède								
Communes	18 490	-	-	-	18 490	-	-	-
Sous-total	18 490	-	-	-	18 490	-	-	-
Suisse								
Cantons	256 699	-	6 453	-	263 152	-	-	-
Communes	325 451	-	-	-	325 451	-	-	-
Établissements publics	60 350	-	-	-	60 350	-	-	-
Sous-total	642 500	-	6 453	-	648 953	-	-	-
Supranational								
Organismes internationaux	21 803	-	-	-	21 803	-	-	-
Sous-total	21 803	-	-	-	21 803	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	46 214 771	5 626 115	2 895 596	89 682	54 826 164	435 649	63 136	-64 319

(1) Les provisions sur prêts et titres sont composés de :

- provisions pour créances douteuses : EUR 22 343 milliers. En complément de ces provisions, la Caisse Française de Financement Local constitue des provisions collectives et sectorielles.

- provisions sur moins values latentes des titres de placement : EUR 41 976 milliers.

(2) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 30/06/2019.

(3) Dont EUR 17 964 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition (hors valeurs de remplacement décrites ci-dessous) dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit.

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/06/2019

Période d'échéance en année	Maturité résiduelle finale Nombre d'opérations (1)	Durée résiduelle					Total
		- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	1 792	1 975 974	373 312	-	-	-	2 349 286
1	3 118	44 326	70 783	199 744	267 844	-	582 697
2	2 602	38 647	52 033	93 539	447 471	-	631 690
3	2 640	36 408	37 724	102 815	741 149	-	918 096
4	2 824	45 954	50 492	128 916	1 183 972	-	1 409 334
5	2 166	46 650	43 415	98 835	793 742	269 778	1 252 420
6	4 350	61 448	59 281	116 651	983 157	570 849	1 791 386
7	2 673	46 725	169 291	99 410	906 802	1 044 977	2 267 205
8	2 166	48 426	45 308	92 563	785 908	1 094 497	2 066 702
9	3 061	79 442	82 298	148 476	1 363 463	1 690 642	3 364 321
10	2 304	63 894	776 844	128 933	1 051 835	1 595 875	3 617 381
11	2 837	68 498	109 838	139 621	1 118 580	2 149 931	3 586 468
12	1 789	47 162	228 726	103 287	828 013	1 620 206	2 827 394
13	1 408	38 934	47 514	198 836	756 320	1 809 633	2 851 237
14	1 699	35 779	49 554	89 285	749 350	1 953 523	2 877 491
15	1 149	26 558	34 259	66 705	531 499	2 223 297	2 882 318
16	1 393	35 213	41 711	71 276	773 411	2 629 528	3 551 139
17	1 077	25 051	39 996	54 219	505 630	2 366 190	2 991 086
18	1 053	35 530	38 805	59 482	565 020	2 397 149	3 095 986
19	1 042	38 133	27 850	65 482	544 414	2 268 436	2 944 315
20	627	14 793	14 121	34 704	263 185	1 158 309	1 485 112
21	327	15 475	10 341	22 018	192 970	885 359	1 126 163
22	178	7 781	13 827	14 339	149 522	727 288	912 757
23	155	7 188	4 102	8 991	83 804	445 155	549 240
24	190	3 915	4 532	8 658	70 573	398 052	485 730
25	147	2 314	2 687	9 317	57 297	303 328	374 943
26	63	800	862	1 268	11 283	92 433	106 646
27	59	4 647	627	3 493	36 848	236 846	282 461
28	57	1 663	1 820	5 122	35 633	266 293	310 531
29	83	3 355	1 726	4 721	42 799	980 125	1 032 726
30	56	989	1 084	3 444	22 307	150 877	178 701
31	5	96	72	743	3 781	21 209	25 901
32	2	84	84	168	1 340	9 046	10 722
33	9	191	69	569	3 356	27 141	31 326
34	39	64	260	235	2 424	27 649	30 632
35	11	169	51	743	4 231	68 981	74 175
36	23	189	311	717	5 403	97 797	104 417
37	22	170	168	377	2 921	29 493	33 129
38	22	100	38	728	3 903	35 172	39 941
39	7	123	71	181	1 565	21 435	23 375
40	5	103	45	243	1 684	24 357	26 432
41	2	120	75	196	1 600	19 668	21 659
42	1	30	-	31	269	6 282	6 612
	45 233	2 903 111	2 436 007	2 179 081	15 896 278	31 716 806	55 131 283
ÉCART DE CHANGE							- 305 119
TOTAL GÉNÉRAL							54 826 164

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 30/06/2019

PAYS	Remboursements anticipés survenus en 2019	Taux de RA fin de période
France		
Départements	5 523	0,08%
Communes	25 854	0,17%
Groupements de communes	446	0,00%
Etablissements publics :		
- de santé	7 698	0,13%
- d'habitat social	3 701	0,33%
- autres établissements publics	6 375	0,66%
Etat	112 448	7,66%
Sous-total	162 045	0,35%
TOTAL expositions sur personnes publiques	162 045	0,31%

Le taux de RA calculé à fin juin 2019 correspond au rapport entre le volume de remboursements anticipés survenus au cours du 1er semestre 2019 et l'encours moyen égal à la moyenne arithmétique des encours journaliers de la même période.

Sur 2018, le taux de RA pour l'année entière s'élevait à 0,23% correspondant à EUR 123 millions de remboursements anticipés.

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 30 juin 2019, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES (VALEURS DE REMPLACEMENT)

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 30/06/2019		Pays	Encours
1^{er} échelon de qualité de crédit			
Obligations sécurisées			
		France	473 632
		Autres pays	765 008
Autres titres bancaires			
		France	448 428
		Autres pays	589 859
Prêt à la société mère, SFIL			
		France	800 000
2^{ème} échelon de qualité de crédit			
Titres bancaires (maturité < 100 jours)			
		France	-
		Autres pays	49 998
Solde des comptes courants bancaires			
		France et autres pays	4 360
TOTAL GÉNÉRAL			3 131 285

Les titres bancaires correspondent à des placements de trésorerie sous la forme de certificats de dépôts ou d'obligations émis par des établissements de crédit.

Les titres bancaires sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

La Caisse Française de Financement Local accorde des prêts à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi les valeurs de remplacement.

4.2 NOTATIONS

Au 30 juin 2019, les valeurs de remplacement sont constituées de titres bancaires, de prêts à SFIL ainsi que des soldes des comptes bancaires, dont la notation entre dans la catégorie « Meilleur échelon », ou « Second échelon » de qualité de crédit lorsqu'ils ont une durée inférieure à 100 jours.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/06/2019		Durée résiduelle						Total
Maturité résiduelle finale								
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations (1)	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans		
0	11	84 358	695 030	-	-	-	779 388	
1	23	-	-	971 318	135 920	-	1 107 238	
2	19	-	-	-	689 142	-	689 142	
3	9	-	-	-	305 403	-	305 403	
4	3	-	-	-	139 959	-	139 959	
5	2	-	-	-	110 155	-	110 155	
Total	67	79 358	695 030	971 318	1 385 579	-	3 131 285	

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue.

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Il n'y a pas eu de remboursement anticipé sur les valeurs de remplacement au cours du premier semestre de l'année 2019.

5. LE RISQUE DE TAUX

Pour limiter l'impact du risque de taux, la Caisse Française de Financement Local a mis en place une stratégie de couverture en deux temps :

- dans un premier temps, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts contre euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont généralement macro-couvertes. Les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires peuvent être micro- ou macro-couverts. La couverture des actifs et des passifs est le plus souvent réalisée par la conclusion de swaps de taux, mais le même effet peut également être obtenu, lorsque cela est possible, par la résiliation de swaps de sens opposé ;

- dans un second temps, les flux des actifs et passifs en euribor (naturellement ou après couverture) sont swappés en eonia afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des euribor (1, 3, 6 ou 12 mois) et contre le risque de *fixing* dû à des dates de refixation des index de référence différentes à l'actif et au passif. Le risque résiduel est géré en macro-couverture sur un horizon de gestion d'une semaine.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiées par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index eonia et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index euribor et financent alors des actifs également indexés sur euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Limites encadrant le risque de taux

La sensibilité des positions résiduelles de taux fixe et de taux fixé qui subsistent après les deux niveaux de couverture fait l'objet d'une surveillance mensuelle. Des limites encadrent cette sensibilité et ont pour objet de limiter l'impact sur la valeur des éléments de bilan en cas de translation de la courbe de taux ou face à des mouvements de pentification/rotation. Elles ont été calibrées de manière à ne pas perdre plus de EUR 80 millions avec un quantile de 99 % calculé sur la base d'un historique de 10 ans.

Un jeu de trois limites permet de tenir compte du risque de pente, en plus du risque directionnel. Ces limites encadrent la sensibilité au risque de taux fixé et garantissent ensemble le respect de la perte maximale décrite ci-dessus.

Les mesures à fin de trimestre de sensibilité pour un mouvement de taux de 100 points de base sont présentées ci-dessous :

Risque directionnel

Sensibilité globale

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019
Sensibilité	25,0	-2,0	0,9	-0,2	-0,1

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019
Court terme	10,0	-5,5	-5,8	-5,5	-5,7
Moyen terme	10,0	-4,9	0,0	-3,5	-5,6
Long terme	10,0	4,6	2,5	5,3	6,7
Très long terme	10,0	3,8	4,3	3,6	4,4

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019
Court terme	20,0	10,3	9,2	15,0	9,3
Moyen terme	20,0	9,9	10,0	9,8	13,3
Long terme	20,0	13,0	12,9	8,9	6,8
Très long terme	20,0	14,1	13,3	12,8	8,0

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France. On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des *registered covered bonds* (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du *cash collateral* reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.

À fin juin 2019, la situation de liquidité est excédentaire sur les 180 prochains jours. Les variations observées correspondent aux *cash flows* d'amortissement des obligations foncières, du *cash collateral*, des dettes non privilégiées et des actifs.

